

Département
VAR

N° D'ORDRE : 07/2022

Objet :

**Guide de la santé
et du bien-être**

Nombre de membres :

en exercice : 9
présents : 5
votants : 6

**Délibération
certifiée exécutoire :**

Transmise en
Préfecture le :
02/12/2022
Affichée / notifiée le :
02/12/2022

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 novembre 2022

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Présidente de séance : Anne-Marie WANIART

Présents : Séverine VILLETTTE, Vice-Présidente, Virginie BONNANT, Elisabeth DIGNAC et Bruno RAMBERT.

Absente ayant donné pouvoir : Anne-Marie MARCELLINO à Séverine VILLETTTE.

Absents excusés : Eliane CARBONEL, Gisèle GIBELIN et Florian MARQUES.

Madame VILLETTTE, Vice-Présidente, expose au conseil d'administration :

Le CCAS de Gassin a été démarché par la société COM 2000 afin de bénéficier gratuitement du guide de la santé et du bien-être.

Ce guide de la santé et du bien-être informe les administrés sur l'organisation du système de santé français en général et fait le point sur l'état des connaissances thérapeutiques actuel. Il permet de proposer un annuaire de toutes les professions médicales de la commune et de présenter les actions et projets sur le vaste thème de la santé (présenter le CCAS, la gestion des seniors, les journées dédiées à la prévention comme octobre rose ou encore les mutuelles communales).

Le rédactionnel est libre (de 8 à 32 pages libres de rédaction et gratuites qui viennent s'ajouter au guide fixe commun à toutes les mairies.)

Cette société est connue de la commune puisqu'elle a édité, pendant un certain temps, les plans de Gassin.

L'engagement du CCAS dans cette démarche est de fournir à COM 2000 une lettre accréditive nécessaire à la recherche de partenaires (publicité locale, publireportages) afin financer l'édition de ce guide et de signer, à cet effet, une convention avec ladite société.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont invités à se positionner sur cette démarche.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-268301991-20221129-DELIB_07_20

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ACCEPTE** de conventionner avec la société COM 2000
- **AUTORISE** Madame la Présidente du CCAS à signer la lettre accréditive ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette prestation.

Copie conforme au registre des délibérations.

Gassin, le 29 novembre 2022

La Présidente,
Anne-Marie WANIArt



REÇU EN PREFECTURE

le 02/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-268301991-20221129-DELIB_07_20